



CPABBW

Commission Provinciale d'Arbitrage de
Bruxelles / Brabant Wallon



AVIS AUX JOUEURS / JOUEUSES

Merci de bien vouloir faire attention aux quelques rappels repris ci-dessous :

- Tout refus ou absence à l'arbitrage sera sanctionné d'une amende de **12,50€**. Prenez vos précautions et faites l'effort de demander au Juge-Arbitre s'il n'attend plus un arbitrage de votre part avant de quitter la compétition.
- « **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€** ». Cela signifie que si, pour une raison ou une autre, vous devez quitter la compétition avant de commencer votre deuxième série, il y a lieu de prévenir le Juge-Arbitre sous peine de devoir payer ces 25,00€. Par ailleurs, si vous ne vous présentez pas à la première série à laquelle vous êtes inscrit, vous êtes redevable de ces 25,00€.
- « **Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés...** ». Cela signifie que vous êtes redevable de ces 10,00€ si vous quittez la compétition après avoir prévenu le Juge-Arbitre et que, normalement, il vous reste une série à commencer.
- Le règlement du tournoi stipule que : « **Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement** ». Cela signifie qu'il est **IMPERATIF** de **PARTICIPER** à la série de son classement pour pouvoir jouer dans la série supérieure et que le Juge-Arbitre vous refusera la participation à une seconde série si vous manquez ou ne participez pas à la série de votre classement.
- Les amendes restent dues même si une tierce personne règle vos droits d'inscription.

Un certificat médical rentré dans les 48h au secrétariat provincial annulera les éventuelles amendes mais pas les droits d'inscription qui resteront dus.

Présidence

Didier Tourneur - Rue de la Royale Harmonie, 1
B-1420 Braine-l'Alleud
Tél : +32 2 465 50 69 – GSM : +32 477 89 54 30
Email : didier.tourneur@skynet.be

F.R.B.T.T. – A.F. – C.P.B.B.W.



Secrétariat

Gérard Flamand – Parc du Peterbos, 1/9
B-1070 Anderlecht
Tél : +32 2 330 88 16 – GSM : +32 497 27 05 58
Email : gerfla7@gmail.com